



LES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



Avant-propos

Les associations de solidarité rendent des services essentiels aux populations les plus fragiles. C'est leur vocation. Mais elles pèsent également un poids économique important, notamment par les nombreux emplois qu'elles offrent. Pourtant, ce fait fut longtemps ignoré. Cette étude permet d'y remédier. L'UNIOPSS est heureuse d'y avoir participé.

Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS

Le secteur associatif sanitaire et social joue un rôle majeur dans chaque région, tant en termes de services que de développement des liens sociaux. La Caisse d'Épargne est très heureuse de s'associer à cette publication qui vient opportunément apporter de riches informations sur ce secteur.

*Catherine VAN ROMPU,
Directrice du marché Économie Sociale – BPCE – pôle Caisse d'Épargne*

Le secteur sanitaire et social et ses enjeux

Connaît-on bien l'importance du secteur associatif sanitaire et social dans la région ?

Les associations ne sont pas les seules à intervenir dans ce domaine, mais elles sont essentielles : présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, elles apportent un lien social incomparable, un soutien et des services indispensables. Elles sont aussi porteuses de nombreux emplois.

Cette présentation vise deux objectifs :

- Mieux faire connaître les principaux éléments chiffrés concernant le secteur sanitaire et social au sein des associations de la région, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment en insistant sur les spécificités de la région.

Elle comporte trois parties, successivement consacrées aux créations d'associations, à l'estimation du nombre d'associations existantes aujourd'hui, et à l'emploi.

Ces monographies régionales ont vocation à la plus large communication, à l'intention des acteurs et observateurs du secteur associatif et des décideurs de la région.



Nos sources et notre expertise

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur, pour les créations d'associations,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les données présentées ici ne sont pas arrondies. Elles doivent cependant être lues avec prudence pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Chiffres clefs du secteur associatif sanitaire et social

Un secteur vivant, avec plus de 600 créations d'associations nouvelles chaque année.

Un périmètre de plus de 7.000 associations actives aujourd'hui.

Parmi elles, les associations employeurs représentent plus de 1.300 établissements (cf annexe 1). Ils emploient plus de 41.000 salariés, soit 54,5% du total des emplois associatifs, et 6,6% du total de l'emploi privé de la région.

Dans la région, 4,3% de ces salariés relèvent du régime agricole, contre 1,5% pour l'ensemble de la France.

Entre 2000 et 2008, le nombre de salariés associatifs dans ce secteur a augmenté de 38,1% (27,7% au niveau national). Ce qui tranche avec une augmentation plus modeste de l'ensemble du secteur privé régional (22,5%).

Entre 2007 et 2008, le secteur sanitaire et social a connu une hausse de 2,2% du nombre des salariés dans les associations (pour une progression nationale de 1,9%).

Ce travail a été réalisé par l'équipe de Recherches & Solidarités (Cécile BAZIN, Marie DUROS, Iwanig LE VAILLANT, Alexis GUYONVARCH et Jacques MALET), en lien étroit avec Romain GUERRY, conseiller technique à l'UNIOPSS, Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, Catherine VAN ROMPU et Rémi MONOT de la Caisse d'Epargne.



I – Le flux des nouvelles associations

Deux ans de créations d'associations

Il est indispensable, pour les acteurs concernés, de connaître le flux d'arrivée des nouvelles associations inscrites dans le secteur. Pour une observation pertinente, nous avons pris en compte la période de deux années qui s'est écoulée depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature du Registre National des Associations (2007-2008 et 2008-2009).

	Nombre moyen annuel de créations d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes, au sein de la région	Répartition des créations	
		Régionale	Nationale
Santé	285	5,1%	4,4%
Social	342	6,1%	7,7%
Total des créations	4 582	100%	100%

Source : Services du Journal officiel. Lecture : depuis 2 ans, 5,1% des inscriptions sont répertoriées sous le thème « Santé » en Languedoc-Roussillon, pour une proportion de 4,4% en moyenne nationale. (1) Précisons qu'une même association peut-être enregistrée sous deux thèmes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Est ici étudiée la répartition des inscriptions dont font l'objet les associations nouvelles, inscriptions dont le nombre dépasse donc forcément le nombre de créations.

Ces deux secteurs représentent ensemble 11,2% du total des créations d'associations, au cours des deux dernières années, dans la région.

Cette proportion est légèrement inférieure au repère national (12,1%).

Les associations nouvelles sanitaires et sociales

Depuis avril 2007, la nouvelle nomenclature permet de répartir plus finement les inscriptions. Ce tableau présente le bilan pour les associations créées au cours des 2 dernières années associatives : 2007-2008 et 2008-2009.

	Inscriptions (moyenne annuelle)	Région (en %)	France (en %)
Santé	256	90,0	85,7
Services et établissements médico-sociaux	29	10,0	14,3
Total Santé	285	100,0	100,0
Interventions sociales	121	35,4	27,5
Associations caritatives et humanitaires	154	45,1	55,7
Services familiaux et aux personnes âgées	67	19,5	16,8
Total Social	342	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 2007, 285 associations nouvelles ont été inscrites annuellement sous le thème « Santé » et parmi elles, 29 sous l'activité « Services et établissements médico-sociaux ».

Au sein du secteur santé, les créations de services et établissements médico-sociaux sont proportionnellement moins nombreuses dans la région.

Pour le secteur social, les services familiaux et aux personnes âgées, et surtout les interventions sociales sont davantage représentés ici.



II – Le périmètre du secteur associatif aujourd’hui

Combien d'associations dans la région ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude car si on connaît la date de naissance d'une association, on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département de la région :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (1)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (2)
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (2)
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport (1)

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 40 000 et 45 000 associations en activité en Languedoc-Roussillon

(1) A partir des travaux de Recherches & Solidarités – (2) A partir de la part que ces associations représentent dans l'ensemble du secteur associatif, selon le Centre d'économie de la Sorbonne.

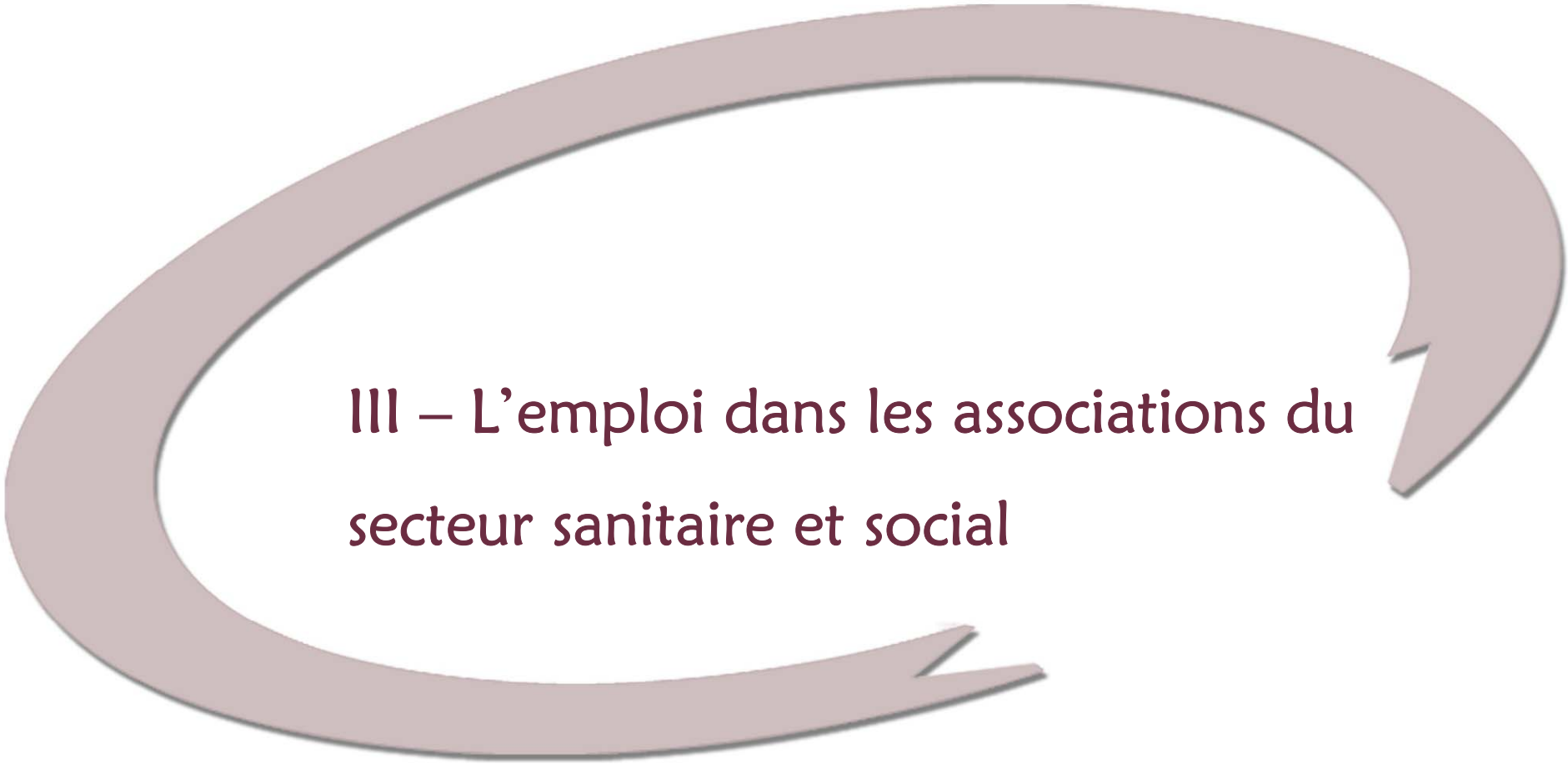
Et dans le secteur sanitaire et social ?

A partir de l'estimation du nombre total des associations dans la région, et en considérant que la proportion nationale des associations du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 17%⁽¹⁾ nous affinons cette proportion en fonction des résultats régionaux, selon deux critères complémentaires :

- Le nombre de créations régionales observé dans le secteur sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social, dans la région

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 7.000 et 7.500 associations en activité, dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

(1) Selon les évaluations du Centre d'économie de la Sorbonne.



III – L'emploi dans les associations du secteur sanitaire et social

Un enjeu fort dans la région

La nouvelle nomenclature d'activités française de l'INSEE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, permet de distinguer la santé, les activités médico-sociales avec hébergement et les activités sans hébergement. Ce tableau présente cette distinction et montre le poids que représente le secteur sanitaire et social, rapporté à l'ensemble du secteur associatif régional.

	Employeurs	Emplois	Masse salariale (en K €)
Santé	125	5 016	129 899
Hébergement médicalisé	128	6 229	130 702
Hébergement social	259	7 088	152 259
Action sociale sans hébergement	801	23 268	299 270
Ensemble sanitaire et social	1 313	41 601	712 130
Part au sein du secteur associatif	15,3%	54,5%	57,4%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : Le secteur sanitaire et social représente 1 313 employeurs, soit 15,3% des employeurs associatifs. Il occupe 41 601 emplois, soit 54,5% des emplois associatifs. Il a distribué 712 M€ de salaires, soit 57,4% de la masse salariale des associations.

Avec 54,5% de l'emploi associatif et 57,4% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région. Des associations de grande taille, vu la part relativement faible des employeurs associatifs (15,3%).

Une forte croissance de l'emploi depuis 2000

	Évolution du nombre d'emplois entre 2000 et 2008 (en %)	
	Dans la région	Au niveau national
Santé	12,3%	5,4%
Hébergement médicalisé	32,6%	23,6%
Hébergement social	25,3%	29,6%
Action sociale sans hébergement	53,2%	35,9%
Ensemble sanitaire et social	38,1%	27,7%
Secteur associatif	25,8%	20,1%
Ensemble du secteur privé	22,5%	10,1%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2008. Lecture : dans la région, l'emploi associatif du secteur de la santé a augmenté de 12,3%, pour une moyenne nationale en augmentation de 5,4%.

Sur 8 ans, l'emploi associatif régional de la santé a connu une croissance deux fois plus forte qu'au plan national. Les autres secteurs également, à l'exception de l'hébergement social, un peu en retrait par rapport à l'évolution nationale.

Au bilan, l'emploi du secteur sanitaire et social a évolué nettement plus vite qu'au plan national et également plus vite que l'ensemble de l'emploi associatif régional.

Emplois dans le secteur médicalisé

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Santé	5 016	44,6	45,0
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 410	21,4	21,5
H. médicalisé pour enfants handicapés	2 338	20,8	23,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	1 481	13,2	9,9
Total	11 245	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Le secteur de la santé figure ici avec l'ensemble des hébergements médicalisés.

Dans la région, on observe proportionnellement un plus grand nombre de salariés dans le secteur médicalisé pour adultes handicapés, un peu moins dans celui pour enfants handicapés.

Au bilan, il y a plus de 11 200 salariés dans les associations du secteur médicalisé en Languedoc-Roussillon.

Taille des associations dans le secteur médicalisé

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Santé	40,1	38,1
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	43,0	43,1
H. médicalisé pour enfants handicapés	47,7	52,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	64,4	56,2
Total secteur médicalisé	44,4	43,4

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Les résultats sont obtenus à partir du nombre de salariés rapporté au nombre d'employeurs. Lecture : dans la région, les associations du secteur de la santé occupent en moyenne 40,1 salariés (38,1 au national).

Nous sommes ici en présence d'associations importantes, dont le nombre moyen de salariés est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Les associations d'hébergement médicalisé pour enfants handicapés, proportionnellement moins présentes dans la région sont de taille en moyenne plus petite ici. La situation est inverse dans le secteur de l'hébergement des adultes handicapés.

Emplois dans l'hébergement social

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	3 105	43,8	37,6
H. social pour toxicomanes	75	1,1	1,3
H. social pour personnes âgées	798	11,3	10,1
H. social pour handicapés physiques	315	4,4	6,8
H. social pour enfants en difficultés	1 547	21,8	25,6
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	1 248	17,6	18,6
Total hébergement social	7 088	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. L'ensemble du secteur social avec hébergement est ici regroupé.

Au sein de l'hébergement social, trois secteurs importants, dont celui qui est consacré aux handicaps mentaux, plus présent ici qu'au plan national.

Les effectifs sont en revanche proportionnellement moins nombreux dans les associations accueillant des handicapés physiques et dans celles spécialisées dans l'enfance en difficultés.

Taille des associations dans l'hébergement social

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	36,5	31,4
H. social pour toxicomanes	NS	13,9
H. social pour personnes âgées	24,9	24,6
H. social pour handicapés physiques	44,9	39,4
H. social pour enfants en difficultés	23,8	29,7
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	18,6	18,7
Total hébergement social	27,4	26,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. NS : Non Significatif compte-tenu du faible nombre de références. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'hébergement social pour handicapés mentaux occupent en moyenne 36,5 salariés (31,4 au national).

Au sein de l'hébergement social, la taille des associations est proche de la moyenne nationale avec néanmoins des disparités d'un secteur à l'autre. Les associations sont ici plus grandes dans les secteurs du handicap tandis que les associations d'accueil pour enfants en difficultés sont plus petites.

Emplois dans le secteur social sans hébergement

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Aide à domicile	8 473	36,4	32,9
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	507	2,2	1,2
Aide par le travail	5 440	23,4	25,9
Accueil de jeunes enfants	1 120	4,8	6,0
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	1 026	4,4	4,3
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	147	0,6	1,8
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	6 555	28,2	27,9
Total	23 268	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008.

Le secteur social sans hébergement représente près de 23.300 salariés dans les associations de la région.

L'accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées et l'aide à domicile sont ici plus représentés qu'au plan national, à la différence des activités liées à l'enfance et à l'adolescence.

Taille des associations dans le social sans hébergement

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Aide à domicile	49,8	38,1
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	18,1	13,5
Aide par le travail	51,3	60,7
Accueil de jeunes enfants	9,7	9,2
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	32,1	24,6
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	12,3	23,4
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	19,5	14,8
Total	29,0	24,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'aide à domicile occupent en moyenne 49,8 salariés (38,1 au national).

La taille moyenne des associations sociales sans hébergement est supérieure ici (29 contre 24 salariés).

Tel est le cas des associations d'aide à domicile, d'accueil des adultes handicapés ou des personnes âgées, et d'accueil d'enfants handicapés.



De l'intérêt d'une observation continue

Le réseau associatif Recherches & Solidarités dispose, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, des informations actualisées chaque année sur l'emploi associatif. Il suit également, en lien étroit avec les services du Journal officiel, l'évolution des créations d'associations.

Si nécessaire, les informations présentées ici peuvent être déclinées sur un plan départemental, ce qui permet d'observer les spécificités et les évolutions au plus près du terrain.

C'est ainsi que Recherches & Solidarités accompagne plusieurs observatoires en région ou en département, avec des partenaires associatifs (CRES, CPCA...), des services de l'Etat (directions régionales ou directions départementales), ou des collectivités (Conseils Régionaux ou Conseils Généraux).

Pour en savoir plus : iwanig.levaillant@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Annexe 1 : Quelques définitions

- Le périmètre des associations regroupe 6 catégories juridiques de l'INSEE : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).
- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Annexe 2 : Secteurs d'activités au regard de l'emploi

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Hébergement médico-social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	Code 8899B